

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 - MONTS DOMES

100,2016,004 Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Programmation 2017

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de la « Chaîne des Puys ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'enjeu principal en termes d'activités économiques de ce site est la conciliation des usages par la maîtrise de la fréquentation : c'est la principale mission des gardes-nature affectés à ce site dont Natura 2000 contribue au financement. La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

L'année 2017 est marquée par la poursuite des actions engagées en terme de :

- rencontres avec les éleveurs et suivis des estives en lien avec les MAET et MAEC,
- suivi du projet d'ASL de Ceyssat,
- suivis de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, des populations hivernantes de chauves-souris et de la chouette de Tengmalm et développement de la connaissance sur les papillons patrimoniaux du site,
- suivis des aménagements forestiers sur le site et accompagnement des propriétaires et exploitants afin d'intégrer l'enjeu biodiversité, notamment par une formation aux Indices de Biodiversité Potentielle.

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission, 30 jours de gardes nature et 3 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Frais de personnel	10 248,63 €	11 785,92 € (100%)	5 892,96 € (50%)	5 892,96 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	1 537,29 €			



Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS⁹) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 - MONTS DOMES

100,2016,005 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne — Convention d'Objectifs – Avenant n°2

RAPPORT

Depuis 2007, le Département du Puy-de-Dôme appuyé par le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par les services de l'Etat, par le Conseil régional d'Auvergne, par Clermont Université et par Clermont Communauté s'est engagé dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région ont signé le 27 septembre 2011 **une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne**, relative à la mise en place du plan de gestion et d'une gouvernance adaptée, **suivie depuis par une convention d'Objectifs pour le plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne**, signée le 1^{er} Décembre 2015 par les différentes parties.

Cette dernière convention organise la gouvernance, précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne comprenant la réalisation d'un programme d'actions et la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne. Cette dernière a été créée avec un budget annexe dédié dès le début 2015.

Si les co-financeurs se sont alors engagés, sur un montant global, à financer les actions de ce plan de gestion, **il est nécessaire de préciser annuellement par avenant les contributions à la cellule de suivi et d'ajuster le programme d'actions.**

Le SM PNRVA est concerné directement par la mise en place de la cellule de suivi, co-financée par les différents signataires, et par la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières qui feront l'objet de rapports spécifiques. Afin de solliciter dès à présent les financements nécessaires au fonctionnement de la cellule de suivi, vous trouverez ci-après deux scénarii.

La cellule de suivi 2016 : Coût des postes et financements

Scénario 1

Postes	Nombre d'ETP affectés à la cellule	Coût total €
Coordonnateur	0,9	54 000
Assistante Administrative	0,6	22 000
Gardes Nature Techniciens	3	95 000
Garde Nature secteur Central/Gd Site	1	26 500
GN Saisonniers	0,50	13 000
Agent Technique	1	32 000
Total	7	242 500

réception en préfecture
063-256300237-20160930-100_2016_005-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Financements des postes	Montant (en euros)
Département du Puy de Dôme	138 000
Région Auvergne Rhône Alpes	57 500
Clermont Communauté	25 000
Parc des Volcans	22 000
TOTAL	242 500

Scénario 2

Postes	Nombre d'ETP affectés à la cellule	Coût total €
Coordonateur	0,9	54 000
Assistante Administrative	0,6	22 000
Gardes Nature Techniciens	3	95 000
Garde Nature secteur Central/Gd Site	1	26 500
Agent Technique	1	32 000
Total	6.5	229 500

Financements des postes	Montant (en euros)
Département du Puy de Dôme	138 000
Région Auvergne Rhône Alpes	45 000
Clermont Communauté	25 000
Parc des Volcans	21 500
TOTAL	229 500

Les frais généraux de fonctionnement sont évalués entre 40 et 50 000€ et sont pris intégralement en charge par le Parc.

Il vous est proposé :

- **de choisir une des deux scénarii**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puy Faille de Limagne**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puy Faille de Limagne auprès des partenaires financiers**

DELIBERATION

Le Bureau choisit le scénario n°1. Le Bureau autorise le Président à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puy Faille de Limagne auprès des partenaires financiers, et à signer l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puy Faille de Limagne

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160930-100_2016_005- DE Date de télétransmission : 13/10/2016 Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101 – MONTS DORE

101,2016,007 Animation du site Natura 2000 « Monts Dore » FR 830 1042 –
Programmation 2017

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Un gros travail a été mené en 2015 sur la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation des milieux agropastoraux sur la RNN de Chastreix-Sancy et en 2016 sur l'ensemble du site. L'objectif en 2017 est de valoriser les résultats auprès des agriculteurs ainsi que d'évaluer l'évolution de la surface en prairies de fauche sur le site. Une animation de sensibilisation sur les prairies riches en fleurs sera proposée aux agriculteurs. Les contractualisations des MAEC ouvertes en 2016, s'achèveront en 2017 et ont permis d'identifier des besoins liés aux points d'abreuvement avec les agriculteurs, l'organisation des solutions et chantiers se fera en concertation avec eux. De même, le diagnostic pastoral du massif du Sancy, conduit en 2016, a permis d'identifier de nombreux besoins et attentes dont il conviendra d'étudier la faisabilité en lien avec Natura 2000.

Dans le même état d'esprit, un travail d'identification des secteurs forestiers à forte biodiversité potentielle a été conduit sur une partie du site, 2017 verra sa poursuite par la sensibilisation des propriétaires forestiers à la présence de ce patrimoine naturel et son respect, en lien avec le Plan d'aménagement de massif.

L'actualisation des données (confirmation des stations historiques) des populations des papillons patrimoniaux Damiers de la Succise, Cuivrés de la Bistorte et Apollons arvernes sera conduite.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations des bergers
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers) et de restauration des sentiers

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-101_2016_007-
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phases de vérification terrain par les gardes nature.

2017 devrait connaître une accentuation de la sensibilisation auprès des habitants du territoire, avec le montage d'un projet pédagogique destiné aux enfants du secteur et valorisant l'outil « biodiversité » développé par le Parc. L'objectif est de faire découvrir à 8 classes volontaires du secteur, la biodiversité à la porte de l'école et la biodiversité remarquable du site Natura 2000 en lien avec les activités économiques qui la préservent.

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 42 jours de chargé de mission « patrimoine naturel », 200 jours de Gardes Nature, 10 jours de chargé de mission « Education à l'Environnement » et 10 jours de coordination.

Il sera nécessaire de recruter des gardes nature saisonniers, ce sera l'objet d'un rapport qui vous sera présenté ultérieurement.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1042 MONTS DORE	Frais de personnel	38 099,30 €	43 814,19 € (100%)	21 907,10 € (50%)	21 907,10 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	5 714,89 €			



Il vous est demandé :

- > **d'approuver ce programme opérationnel**
- > **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102 - CEZALLIER

102,2016,004 Animation du site Natura 2000 « Cézallier» FR 830 1040 –
Candidature et Programmation 2017

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Cézallier » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat qui s'achève le 17 janvier 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et un suivi indispensable des exploitants agricoles ayant contractualisés des MAEC (dont le site Natura 2000 a apporté les financements sur l'enjeu « biodiversité ») du projet Agro-Environnemental et Climatique des Lacs et tourbières du Cézallier, il vous est proposé que le SMPNRVA renouvelle sa candidature en tant que structure porteuse auprès de l'Etat lors du prochain comité de pilotage (d'ici la fin de l'année 2016).

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2017 sera marquée par :

- Un suivi des agriculteurs concerné par l'étude hydrogéologique du bassin versant du Lac d'en Haut et un diagnostic des zones humides et ruisseaux érodés.
- L'organisation d'une demi-journée de sensibilisation des agriculteurs à la diversité floristique en lien avec les MAEC et l'évaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux.
- La valorisation des diagnostics fonctionnel et géomorphologique sur la tourbière de la Plaine Jacquot auprès des acteurs concernés et des habitants ainsi que le suivi de la Tourbière de Vassivière : à l'issue du diagnostic fonctionnel réalisé, une réflexion générale sur le pâturage et la fauche de certains secteurs a été conduite avec les agriculteurs concernés pour une gestion agro-pastorale adaptée et adaptable associée à la mise en place d'un suivi. Une expertise botanique et des discussions avec l'agriculteur intéressé, les propriétaires et les forestiers sont à poursuivre pour mettre en place un contrat Natura 2000.
- Un complément de l'état des lieux des populations de *Luronium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore sur les sites non confirmés et une réflexion sur les zones de mises en défens (Bourdouze et Montcineyre) en fonction de l'évolution des populations et une estimation des surfaces de recouvrement des stations de *Hamatocaulis vernicosus* (Mitt.) Hedenäs (l'Hypne brillant) de l'annexe I de la Directive Habitat-Faune-Flore nationale et espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Un suivi des Plans Simples de Gestion rédigés ou révisés et des aménagements forestiers (notamment l'arrêté de l'ARS pour la création d'une piste forestière sur Montcineyre) pour favoriser la prise en compte de la biodiversité.

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission et 5 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1040 CEZALLIER	Frais de personnel	6 423,15 €	7 386,62 € (100%)	3 693,31 € (50%)	3 693,31 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	963,47 €			



Il vous est proposé :

- > De renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse pour l'animation du site Natura 2000 « Cézallier »
- > d'approuver ce programme opérationnel 2017
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102 - CEZALLIER

102,2016,005 Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien »
FR 830 1056 – Candidature et Programmation 2017

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des « Tourbières du Nord Est Cantalien » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat qui s'achève le 4 mars 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et un suivi indispensable des exploitants agricoles ayant contractualisés des MAEC (dont le site Natura 2000 a apporté les financements) du projet Agro-Environnemental et Climatique des Zones humides et tourbières du Nord Cantal, il vous est proposé que le SMPNRVA renouvelle sa candidature en tant que structure porteuse auprès de l'Etat lors du prochain comité de pilotage (programmé le 18 octobre 2016).

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2017 sera marquée par :

- L'information auprès des services de l'état et des propriétaires exploitants sur les résultats du diagnostic fonctionnel réalisé sur la tourbière de Greil-Rascoupet en 2016 dans le projet de réhabilitation de cette tourbière qui a été exploitée et dont l'exploitant a épuisé la ressource autorisée par Arrêté préfectoral,
- Le montage de projets pour la réalisation de diagnostics fonctionnels sur les zones humides et tourbières du plateau de Chastel sur Murat et sur la tourbière de Vernols en lien avec les problématiques de gestion identifiées et discutées avec les exploitants,
- La poursuite des actions de travaux favorables aux libellules et la mise en place d'un suivi standardisé sur les zones remises en état pour évaluer la recolonisation par un cortège typique de tourbière,
- La poursuite de l'état des lieux des populations de *Luroniumnatans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore réalisé en 2016 et la perspective de la mise en œuvre d'un contrat natura 2000 expérimental issu des menaces identifiées au regard des enjeux des stations prioritaires,
- Le développement de l'information aux acteurs et habitants du site sur l'ensemble des actions menées en particulier les MAEC et les actions sur les espèces.

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 10 jours de mission et 3 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-102_2016_005-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 TNE	Frais de personnel	5 831,35 €	6 706,05 € (100%)	3 353,03 € (50%)	3 353,03 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	874,70 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- De renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse pour l'animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien »
- d'approuver ce programme opérationnel 2017
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

103 - ARTENSE

103,2016,001

Animation du site Natura 2000 « Artense » FR 830 1039 – Candidature et Programmation 2017

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de l'« Artense » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat qui s'achève le 13 janvier 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation générale du contrat territorial « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » ainsi qu'avec la coordination du Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Artense (dont le site Natura 2000 apporte les financements pour la prise en compte de l'enjeu « biodiversité »), il vous est proposé que le SMPNRVA renouvelle sa candidature en tant que structure porteuse auprès de l'Etat lors du prochain comité de pilotage (d'ici la fin de l'année 2016).

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2017 sera marquée par 3 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les habitats agro-pastoraux : les entités du site Natura 2000 de l'Artense sont priorisés pour la contractualisation des agriculteurs sur le périmètre du projet de PAEC Artense (Projet Agro-Environnemental et Climatique). Afin de prendre en compte les enjeux biodiversité du site Natura 2000, une bonne coordination avec le Contrat territorial « sources de la Dordogne, Sancy, Artense » et avec les agriculteurs et la profession agricole est à assurer,
- Les tourbières : l'évaluation de l'état de conservation des habitats tourbeux fait l'objet de plusieurs méthodes produites par le Muséum National d'Histoire Naturel et des spécialistes que le SMPNRVA pourrait tester pour en évaluer la faisabilité en 2017.
- Les suivis des contrats Natura 2000 forestiers en cours sur la tourbière de Sougeat-la-Souze et signés sur la forêt de Gravière.

Une opération spécifique d'informations, d'animations et de sensibilisation des acteurs locaux du site.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-103_2016_001-
DE est envisagée avec les
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 20 jours de chargés de mission et 10 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1039 ARTENSE	Frais de personnel	6 103,4 €	7 018,91 € (100%)	3 509,46 € (50%)	3 509,46 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	915,51 €			



Il vous est proposé :

- > De renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse pour l'animation du site Natura 2000 « Artense »
- > d'approuver ce programme opérationnel 2017
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montfosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

103 - ARTENSE

103,2016,002 Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Candidature et Programmation 2017

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat qui s'achève le 4 mars 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et un suivi indispensable des exploitants agricoles ayant contractualisés des MAEC (dont le site Natura 2000 a apporté les financements) du projet Agro-Environnemental et Climatique des Zones humides et tourbières du Nord Cantal, il vous est proposé que le SMPNRVA renouvelle sa candidature en tant que structure porteuse auprès de l'Etat lors du prochain comité de pilotage (programmé le 18 octobre 2016).

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2017 sera marquée par 3 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation de diagnostics fonctionnels sur les tourbières hautes actives de Taphanel et des Sagnes de Grand-Combe a été assurée en 2016 (avec une participation financière complémentaire de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne). Ces études constituent un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, avec pour grands objectifs : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau. 2017 verra un important travail d'information et d'animation autour de la présentation de ces diagnostics auprès des acteurs concernés. De même, un état des lieux des populations de *Luroniumnatans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, a été réalisé en 2016 et sera restitué et discuté avec les acteurs concernés pour une meilleure prise en compte dans leur gestion quotidienne des plans d'eau.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Les habitats agro-pastoraux : à l'issue de la contractualisation des MAEC, les agriculteurs ont exprimé des besoins d'équipements facilitant l'exploitation agricole et la prise en compte des enjeux environnementaux (eau et biodiversité notamment). 2017 verra donc l'accompagnement de ces projets par la chargée de mission.
- 2017 devrait connaître une accentuation de la sensibilisation auprès des habitants du territoire, avec le montage d'un projet pédagogique destiné aux enfants du secteur et valorisant l'outil « biodiversité » développé par le Parc. L'objectif est de faire découvrir à 4 classes volontaires du secteur, la biodiversité à la porte de l'école et la biodiversité remarquable du site Natura 2000 en lien avec les activités économiques qui la préservent.

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 31 jours de chargés de mission « patrimoine naturel », 5 jours de chargé de mission « éducation à l'environnement » et 3 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1060 ZH RIOM	Frais de personnel	7 809,87 €	8 981,35 € (100%)	4 490,67 € (50%)	4 490,67 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	1 171,48 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- De renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse pour l'animation du site Natura 2000 « zones humides de la région de Riom ès Montagnes »
- d'approuver ce programme opérationnel 2017
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-103_2016_002-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104 - MONTS DU CANTAL

104,2016,001 Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Programmation 2017

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de deux conventions triennales avec l'Etat (du 4 décembre 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2017 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts du Cantal)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique (suivis d'espèces, notamment Oiseaux)
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Ces missions des gardes nature se font en coordination avec le Syndicat mixte du Puy Mary qui a la maîtrise d'ouvrage de plusieurs gros chantiers mais ne dispose pas d'équipe technique. 2017 devrait voir l'aboutissement d'une convention de partenariat permettant d'engager des travaux plus importants, notamment sur le Puy Griou et le Puy Violent en concertation également avec tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, Conseil Départemental du Cantal en particulier).

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phases de vérification terrain par les gardes nature. La collaboration avec le Syndicat mixte du Puy Mary sur ce sujet est également à formaliser en 2017.

Nombreuses également sont les missions d'animations et de sensibilisation assurées sur ce site durant la belle saison et à destination de divers publics. 2017 verra un travail spécifique d'Accompagnateurs en Moyenne Montagne du massif.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-104_2016_001-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Beaucoup des oiseaux suivis, notamment par les gardes nature, et visés par la Zone de Protection Spéciale sont inféodés aux milieux forestiers, 2017 verra un travail spécifique réalisé sur les Indices de Biodiversité Potentielle (ou autre méthode à définir, en lien, notamment avec l'ONF) sur des secteurs pré-ciblés des forêts du Massif cantalien en vue d'une animation et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers. Un contrat forestier avec un propriétaire privé pourrait voir le jour en partenariat avec le CRPF.

Enfin, 2017 sera marquée par la dernière année d'animation collective et individuelle (financée de façon supplémentaire par le FEDAER et l'Etat) pour la contractualisation des MAEC par les agriculteurs des 2 sites Natura 2000. Les MAEC suscitent beaucoup de besoins exprimés par les agriculteurs, ainsi, la chargée de mission accompagne la faisabilité d'équipements facilitant l'exploitation agricole et la prise en compte des enjeux environnementaux (eau et biodiversité notamment). Un projet est également suivi dans ce cadre pour limiter les effets négatifs pour la faune dus aux traitements anti-parasitaires des cheptels en collaboration avec les vétérinaires volontaires.

La charge de travail pour assurer cette animation 2017 est ainsi évaluée à 50 jours de chargés de mission, 260 jours de Gardes Nature et 5 jours de coordination.

Il sera nécessaire de recruter des gardes nature saisonniers, ce sera l'objet d'un rapport qui vous sera présenté ultérieurement.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2017	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Frais de personnel	46 217,45 €	53 150,07 € (100%)	26 575,03 € (50%)	26 575,03 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	6 932,62 €			



Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-104_2016_001-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

12. PAYSAGES ET ESPACES DE VIE

123 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

123,2016,002 Identification des dispositions pertinentes de la Charte 2013>2025 à intégrer dans les SCOT

RAPPORT

La loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 a modifié les liens de compatibilité entre les Chartes de Parcs naturels régionaux et les documents d'urbanisme. Cette loi donne aux SCOT la dimension d'outils « **intégrateurs** ». Les DOO (Documents d'orientations et d'objectifs), documents opposables aux documents d'urbanisme de rang inférieur, devront :

« [...] transposer les **dispositions pertinentes** des Chartes de Parcs naturels régionaux et leurs **délimitations cartographiques à une échelle appropriée**, afin de permettre leur déclinaison dans les Plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les Cartes communales [...] » - article L. 122-1-5 II du Code de l'urbanisme.

Ainsi, l'opposabilité directe de la Charte aux PLU est rompue dès lors qu'une commune est couverte par un SCOT approuvé. Une relecture de la Charte 2013>2025 a permis d'identifier les **23 dispositions pertinentes** à intégrer dans les SCOT, afin d'assurer :

- la compatibilité Charte-SCOT.
- la bonne déclinaison des dispositions de la Charte dans les documents d'urbanisme de rang inférieur et les opérations d'aménagement.

Les 23 dispositions retenues sont les suivantes :

Les grands principes de la Charte en matière d'urbanisme :

Disposition 2.3.2.2. : « Choisir des outils de maîtrise de l'espace adaptés et complémentaires » [cf. Charte p. 114]

Disposition 2.3.2.3. : « Adopter des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et le temps » [cf. Charte p. 115]

Disposition 2.3.2.1. : « Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme » [cf. Charte p. 109]

Paysage et formes urbaines :

Disposition 2.1.1.1. : « Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA » [cf. Charte p. 69]

Disposition 2.1.1.2. : « Conserver la qualité des paysages ouverts assurant une vue remarquable sur les massifs et révélant des ambiances singulières » [cf. Charte p. 72]

Disposition 2.1.1.3. : « Maintenir l'intégrité des sites paysagers remarquables » [cf. Charte p. 73]

Disposition 2.1.1.4. : « Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage » [cf. Charte p. 74]

Disposition 1.2.2.2. : « Structurer l'espace rural et consolider le maillage des services et des équipements à partir des centres bourgs » [cf. Charte p. 62]

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-123_2016_002-
DE des services et des
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Disposition 1.2.2.1. : « Développer une offre de logements répondant aux besoins sociaux et environnementaux » [cf. Charte p. 61]

Dispositions 2.1.1.5. : « Intégrer les infrastructures routières au paysage pour mettre en valeur la géomorphologie » [Cf. Charte p.75]

Agriculture et forêts :

Disposition 3.1.1.2. : « Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture » [cf. Charte p. 126]

Disposition 3.1.2.1. : « Optimiser la gestion du foncier agricole » [cf. Charte p. 133]

Disposition 3.3.1.2. : « Promouvoir une gestion environnementale et paysagère des forêts » [cf. Charte p. 158]

Architecture et patrimoine bâti :

Disposition 3.3.2.2. : « Soutenir et structurer les filières locales fournissant le bois d'œuvre, le bois de construction et le bois énergie » [cf. Charte p. 164]

Disposition 3.4.2.2. : « Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale » [cf. Charte p. 174]

Biodiversité et patrimoine naturel :

Disposition 2.1.2.2. : « Maintenir la fonctionnalité de la Trame verte et bleue » [cf. Charte p. 80]

Disposition 2.1.2.3. : « Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité » [cf. Charte p. 81]

Disposition 2.1.2.5. : « Améliorer la gestion environnementale des milieux ordinaires » [cf. Charte p. 83]

Eau et milieux aquatiques :

Disposition 2.2.1.1. : « Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et les enjeux de la ressource » [cf. Charte p. 87]

Disposition 2.2.1.2. : « Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire » [cf. Charte p. 88]

Disposition 2.2.1.3. : Maîtriser les usages de l'eau pour préserver la ressource et les milieux aquatiques et humides [cf. Charte p. 89]

Energie et déplacements :

Disposition 2.2.2.1. : « Economiser l'énergie en priorité » [cf. Charte p. 93]

Disposition 2.2.2.2. : « Rationaliser la production d'énergies renouvelables au regard des potentialités et des vulnérabilités du territoire » [cf. Charte p. 95]



Il vous est proposé :

- d'approuver ces 23 dispositions, comme étant les dispositions pertinentes de la Charte 2013>2025, au sens de la loi ALUR, à intégrer dans les SCOT.
- de transmettre ces éléments aux Syndicats mixte de SCOT ainsi qu'aux services de l'Etat à travers le document intitulé «*Regard du Parc : intégrer les dispositions de la Charte 2013>2025 dans les SCOT*».

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300287-20160930-123_2016_002-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133,2016,003 Etude bilan du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc des Volcans anime depuis 2012 le contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin. Ce contrat arrive à échéance en octobre 2017.

Le contrat prévoit la réalisation d'une étude en 2017 pour faire le bilan des actions menées pendant sa période de mise en œuvre et proposer des scénarii quant à la suite de la démarche. L'étude sera confiée à un prestataire pour une réalisation au cours du premier semestre 2017.

Le coût de l'étude bilan est estimé à 30 000 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne (80%)	24 000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (20%)	6 000 €
- Autofinancement SMPNRVA	0 €

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-133_2016_003-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montfosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133,2016,004 Contrat pluriannuel pour la préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité 2016-2018 entre l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Syndicat Mixte du Parc des Volcans.

RAPPORT

Le territoire du Parc des Volcans a une grande responsabilité dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques selon le principe de la solidarité amont-aval. C'est pourquoi la charte 2013-2025 du Parc des Volcans identifie l'eau comme un des dix enjeux majeurs de son territoire et engage l'ensemble des partenaires à trouver les moyens d'en assurer une gestion durable.

Depuis 2005, l'agence de l'eau Adour-Garonne accompagne par convention le Parc des Volcans pour ses missions relatives à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, en cohérence avec les priorités affichées dans la charte du Parc et le SDAGE Adour Garonne.

Pour faire suite à la dernière convention (2014-2015), un programme d'actions triennal portant sur la période 2016-2018 a été défini. A travers ce « **contrat pluriannuel pour la préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité** », l'agence de l'eau Adour Garonne s'engage à participer au financement d'études portant sur les lacs, tourbières et espèces aquatiques ainsi qu'à l'animation « eau et milieux aquatiques » dédiée au territoire du Parc situé sur le bassin Adour Garonne. Ce programme n'inclut par les opérations menées dans le cadre du contrat territorial Dordogne Sancy Artense.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Contrat pluriannuel 2016-2018 entre l'Agence de l'eau Adour Garonne et le PNR des Volcans d'Auvergne.	Montant prévisionnel total en €	Agence de l'eau Adour Garonne		Autres partenaires financiers.*		PNR des Volcans d'Auvergne	
		Part d'aide	Aide prévisionnelle	Part d'aide	Aide prévisionnelle	Part d'autof.	Autofinancement prévisionnel
Volet 1 : Etudes d'amélioration de la connaissance de la biodiversité aquatique	73 220 €	46%	33 830 €	54%	39 390 €	0%	0 €
Volet 2 : Etudes et travaux de préservation et/ou de restauration des lacs et tourbières de tête de bassin	478 014 €	39%	185 853 €	49%	232 471 €	12%	59 690 €
Volet 3 : Actions d'accompagnement : animation / pilotage / communication	65 220 €	82%	40 578 €	21%	13 778 €	17%	10 864 €
Montant prévisionnel total en €	616 454 €	42%	260 261 €	46%	285 639 €	11%	70 554 €

* FEDER Région, FEDER Massif Central, FEADER, DREAL, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation de France, Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le montant global des actions sous maîtrise d'ouvrage Parc s'élève à 616 454 € avec une part d'autofinancement de 70 554 €.

Le projet de contrat doit être déposé avant le 30 septembre 2016 auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour instruction lors de la commission des interventions du 1^{er} décembre 2016.

➤➤➤ **Il vous est proposé de valider le principe de ce contrat pluriannuel 2016-2018 avec l'agence de l'eau Adour Garonne et d'autoriser le Président à le déposer auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne puis à le signer. (ci jointe en annexe)**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à déposer le contrat auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne puis à le signer.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133.2016.005 Projet de contrat territorial Dordogne / Sancy / Artense – contenu

RAPPORT

Le territoire « Dordogne, Sancy, Artense » qui correspond à la rive gauche de la Dordogne et au bassin d'alimentation de la retenue de Lastioules, a été **jugé prioritaire** par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au regard de l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues. L'outil « contrat territorial » qui est proposé permet de disposer d'une animation et de financements à destination de l'ensemble des usagers pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau sur ce territoire. Sa déclinaison opérationnelle et adaptée au territoire a été menée par Sancy Artense communauté, le SIVOM de la Haute Dordogne et le syndicat mixte du Parc qui ont travaillé depuis plusieurs années, d'abord en parallèle puis de façon commune.

Les diagnostics de territoire ont permis de mettre en évidence les enjeux relatifs à la qualité de l'eau et les **axes d'actions principaux** autour de :

- La gestion de l'assainissement
- L'amélioration des pratiques agricoles
- La préservation des zones humides et des lacs
- La diminution des impacts de la production hydro-électrique

Les actions du volet A dédié à la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses permettront de traiter principalement les questions d'assainissement et de pratiques agricoles. Le volet B quant à lui est dédié la restauration des berges de cours d'eau, à la continuité écologique dans les rivières et à la préservation des zones humides, des lacs et des espèces associées. Enfin, le volet C couvre l'animation nécessaire au bon déroulement des actions et permet de suivre l'évolution de la qualité de l'eau et de communiquer sur les actions mises en œuvre.

Le tableau ci-dessous présente les montants prévus pour la réalisation des actions et les plans de financement envisagés à ce jour :

Volet	Montant	AEAG	CD63	CD16	FEDER / FEADER
A – Amélioration de la qualité de l'eau – lutte contre les pollutions	-12 000 000€	-3 600 000 €	-1 200 000 €	-190 000 €	-2 100 000 €
B – Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	-3 400 000 €	-1 650 000 €	-350 000 €	-9 500 €	-600 000 €
C – Animation, suivi, communication	-1 600 000 €	-1 000 000 €	-200 000 €	-12 500 €	-60 000 €
TOTAL	-17 000 000 €	-6 250 000 €	-1 750 000 €	-212 000 €	-2 760 000 €

Le 10 juin 2016, le Comité Syndical a délibéré favorablement pour que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation générale de ce contrat jusqu'en septembre 2018.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Cette animation sera assurée à hauteur de 0,5 ETP en 2017 et 1 ETP en 2018 afin de suivre le nombre croissant d'actions qui seront mises en œuvre. Elle sera financée de la façon suivante :

Temps d'animation	Montant	ASAG	CD63	Autofinancement (entente intercommunale cf. ci-dessous)
2017 : 0,5 ETP (frais de fonctionnement compris)	10 837,50 €	70 % soit 13 886,25 €	10% soit 1 983,75 €	20% soit 3 967,50 €
2018 : 1 ETP (frais de fonctionnement compris)	36 675,00 €	70 % soit 27 772,50 €	10% soit 3 967,50 €	20% soit 7 935,00 €
Total				

Conformément aux accords trouvés lors du comité de pilotage du 8 juin 2016, l'autofinancement du syndicat mixte sera pris en charge via une convention d'entente intercommunautaire à hauteur de 40 % par Sancy Artense communauté, 40% par les communes de la communauté de communes du Massif du Sancy et 20% par la communauté de communes Sumène Artense.

- Il vous est proposé de vous prononcer sur l'approbation du projet de contrat territorial et d'autoriser le Président à :
- Signer le projet de contrat territorial « Dordogne, Sancy, Artense »
 - Porter et animer ce contrat territorial ainsi que sa mise en œuvre
 - Solliciter les financements pour cette opération
 - Lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer le projet de contrat territorial « Dordogne, Sancy, Artense », porter et animer ce contrat territorial ainsi que sa mise en œuvre, solliciter les financements pour cette opération et à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE**13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES****133 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**

133.2016.006 Projet de contrat territorial Dordogne / Sancy / Artense – programme d'actions – maîtrises d'ouvrages ponctuelles

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est associé au SIVOM de la Haute Dordogne et à la communauté de communes Sancy Artense pour l'élaboration du projet de Contrat territorial « Dordogne, Sancy, Artense ». L'objet de ce contrat est de préserver voire de restaurer la qualité de l'eau sur ce territoire situé en amont de la retenue de Bort-les-Orgues.

Le 10 juin 2016, vous avez délibéré par principe sur les actions ponctuelles sur lesquelles le syndicat mixte pourrait se positionner en tant que maître d'ouvrage parce qu'elles touchent des missions fondamentales ou des territoires emblématiques du Parc en répondant aux engagements de la Charte.

La progression de l'élaboration du programme d'actions permet désormais de connaître plus précisément les montants estimés pour chaque action et les plans de financement envisagés. Suite au positionnement de principe sur des **actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc des Volcans**, la déclinaison financière des actions est la suivante :

Action	Année	AEAD	CD33	CD16	FEDER	FEADER	Auto-financement
Mise en œuvre d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)	2017	50% soit 7 500 €				50% soit 7 500 €	0%
Etude relative à l'érosion et au transport solide dans la RNN Chastreix-Sancy	2018	50% soit 5 000 €			50% soit 5 000 €		0%
Travaux de limitation de l'érosion au niveau du captage de St Donat	2020	50% soit 35000€			30% soit 21 000€		20% soit 14 000 € (prise en charge en partie par la commune ?)
Travaux de limitation de l'érosion des ravines du Puy Ferrand	2020	50% soit 80000€			30% soit 48 000€		20% soit 32 000 € (prise en charge par RNN.C.S ?)
Inventaires des zones humides sur le bassin versant de la Tialle et de la Torentinaise amont	2018	80 % soit 2 000 €			20% soit 500€		0%
	2019	80 % soit 2 000 €			20% soit 500€		0%
	2020	80 % soit 4 400 €			20% soit 1 100 €		0%
	2021	80 % soit 4 400 €			20% soit 1 100 €		0%
Synthèse bibliographique des études relatives au lac de la Crégut	2017	30 % soit 3 000 €			80% soit 6 000 €		10% soit 1000€ (prise en charge EDF ?)
Identification des sources de pollution – Lac de la Landie	2019	50% soit 7 500 €	10 % soit 1 500 €		40% soit 6 000 €		0%
Identification des sources de pollution – Lac Chauvet	2019	50% soit 7 500 €	10 % soit 1 500 €		40% soit 6 000 €		0%
Identification des sources de pollution – Lac de l'Esclauze	2019	50% soit 7 500 €	10 % soit 1 500 €				
Inventaire de l'Agrion à Mercure	2021	60% soit 4 200 €				2 800 €	

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-133_2016_006-DEI 000 €
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Inventaires du Damier de la Succize, Cuivré de la bistorte et Azuré des mouillères et de l'état de conservation de ses habitats	2018	40% soit 4 800 €		60% soit 7 200 €		0%
Etude du déplacement de la Leucorrhine (douteuse) et des stations à basse altitude de la Cordille arctique et de la Leucorrhine douteuse	2019	60% soit 10 800 €		40% soit 7 200 €		0%
	2020	80% soit 1 800 €		40% soit 1 200 €		0%
	2021	80% soit 1 800 €		40% soit 1 200 €		0%
Travaux de restauration de milieux pour la Cordille arctique et l'Agrion à lunules (suite aux études de 2013-2015)	2018	60% soit 13800€		20% soit 4 600 €		20% soit 4 600 €
	2019	60% soit 14400€		20% soit 4800 €		20% soit 4800 €
Etude de gouvernance pour la gestion de l'eau	2017	70% soit 56 000 €		10% soit 8 000 €		20% soit 16 000 € (via l'emprunt intercommunale)
	2017	70% soit 14700€		30% soit 6 300 €		0%
Suivis biologiques et physico-chimiques de la qualité des rivières	2018	70% soit 14700€		30% soit 6 300 €		0%
	2019	70% soit 14700€		30% soit 6 300 €		0%
	2020	70% soit 14700€		30% soit 6 300 €		0%
	2020	70% soit 14700€		30% soit 6 300 €		0%
Communication	2019	60% soit 900 €	20% soit 300 €	20% soit 300 €		0%
TOTAL : 755 000 €		444 350 €	20 050 €	8 300 €	174 900€	7 500 € 72 400 €

Le contrat territorial doit être déposé le 30 septembre auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour instruction en comité des interventions le 1^{er} décembre 2016. Les autres partenaires financiers (conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal) l'instruiront ensuite.

L'animation et la mise en œuvre des actions par leurs maîtres d'ouvrage devraient pouvoir commencer début janvier 2017 selon le calendrier établi.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- de vous prononcer sur le positionnement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la maîtrise d'ouvrage de chacune de ces actions
- d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires pour la réalisation des actions retenues, à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.


DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements nécessaires pour la réalisation des actions retenues, à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le


 Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20160930-133_2016_006-
 DE
 Date de télétransmission : 13/10/2016
 Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

184 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

184,2016,001 Stratégie de communication touristique - Relance de l'étude

RAPPORT

Rappel du contexte

Cette étude s'inscrit dans la stratégie tourisme durable du Parc définie pour 2014-2019 et élaborée grâce à l'engagement du Parc dans la **Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés**, en concertation avec tous les partenaires du monde du tourisme. Elle est l'action principale de l'axe 3 "Sensibiliser, faire connaître et promouvoir la destination Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne auprès de tous les publics".

En effet, même si le Syndicat du Parc n'est pas un organisme de promotion touristique en tant que tel, il est confronté à des demandes récurrentes d'éléments de communication (textes, photographies, logo...) de la part de prestataires touristiques, de partenaires ou encore d'organismes de presse et de promotion (éditeurs de guides touristiques par exemple). Jusqu'à présent, le Syndicat mixte répondait à ces demandes sans réelle stratégie, ce qui entraîne un manque de cohérence dans l'image qui est ainsi véhiculée par les prescripteurs de la destination Parc.

Lors de l'évaluation du précédent plan d'actions Tourisme durable (2009-2013) menée par le cabinet d'études Alter-ID, il est notamment ressorti que le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne bénéficie d'une image positive, d'une notoriété importante à l'extérieur du territoire et d'une forte attractivité touristique due à la richesse de ses patrimoines, son potentiel d'activités... Néanmoins, **en matière de communication touristique, il a été souligné un manque de valorisation des spécificités des patrimoines du territoire, de promotion autres que les sites remarquables sur-fréquentés et donc fragiles et enfin d'articulation et de mise en cohérence des dispositifs de promotion touristiques.**

Le Syndicat mixte du Parc a donc lancé un appel d'offre pour se faire accompagner par un cabinet indépendant spécialisé en communication pour cette mission (validation lors du bureau du 20 novembre 2015 et du 15 janvier 2016). **Il bénéficie d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du programme Leader Volcan d'Auvergne.**

Cette étude a pour objectif de mettre en avant et positionner de façon claire et attractive la destination Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les offres de tourisme durable qui en découlent et de proposer

Rendu de la première phase de l'étude

La première phase de l'étude, qui s'est déroulée de février à juin 2016, consistait à affiner le positionnement pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : état des lieux et diagnostic des outils existants et l'image du Parc et ensuite positionnement et identification des principaux prescripteurs. Voici les premiers éléments qui ressortent :

• Audit de communication

De manière générale, les études montrent que **l'image Parc est relativement peu exploitée** par les acteurs touristiques. Néanmoins, le Parc véhicule une image positive essentiellement liée à sa promesse "nature", "volcanisme", "environnement préservé".

Les études réalisées révèlent que **les outils de communication édités (print et web) par le Syndicat mixte du Parc sont reconnus pour leur qualité** mais s'avèrent parfois **un peu difficile d'accès** car ils donnent beaucoup d'informations jugées un peu trop « poussées » pour un public de visiteurs.

Toutefois, la documentation du Parc apporte une information différente de celle donnée par les autres acteurs, elle est donc **utile et largement diffusée** mais les professionnels du tourisme ont du mal à la valoriser à sa juste valeur, des améliorations sont donc attendues.

• Etude documentaire complémentaire

Dans le paysage de la communication touristique auvergnate, **l'atout "Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne" est un plus, un argument supplémentaire invoqué pour l'image qu'il peut véhiculer.**

Les différentes enquêtes clientèles indiquent que l'environnement naturel (dont le volcanisme) est le premier motif d'incitation au séjour en Auvergne. **Bénéficiant d'une bonne notoriété et d'un « capital sympathie », le Parc constitue un plus dans le choix de la destination.**

L'analyse des réseaux sociaux les plus populaires et les plus utilisés pour le tourisme révèle une présence non négligeable du PNRVA à travers de nombreuses publications de particuliers (sur les réseaux dédiés à l'image). L'image réductrice du « volcan-cratère » est la plus souvent représentée (Chaîne des Puys) et est utilisée pour valoriser l'offre d'acteurs du tourisme.

La page établissement du PNRVA sur le plus important site de voyage TripAdvisor n'est pas contrôlée par le SMPNRVA qui pourrait ainsi assurer une cohérence en termes de communication et améliorer la visibilité du Parc sur internet.

• Osez les Volcans d'Auvergne

Aujourd'hui, l'image « subie » du Parc se résume à « une terre de grands espaces », « le plus grand parc métropolitain »... Les principaux prescripteurs du territoire classé PNR se limitent à écrire « au cœur », « au sein », « dedans »... mais ne savent pas comment valoriser la richesse et les spécificités du territoire PNRVA.

Le dispositif de communication du Parc déployé en 2012 positionne le PNRVA sur des valeurs de qualité et d'exigence, en phase avec son positionnement « écotouristique », c'est-à-dire en faveur de l'accès à la connaissance des spécificités patrimoniales du Parc. Il convient de l'affirmer plus fortement auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme. La signature « **Osez les volcans d'Auvergne** », peu utilisée, doit permettre de renforcer ce positionnement et contribue à inviter le visiteur à découvrir ce territoire.

• Les prescripteurs

Après le bouche à oreille, les clients s'informent auprès d'un Office de Tourisme (25%), de son hébergeur (22%) ou d'un commerçant (4%) et via les réseaux sociaux (20%).

Le Parc tient là une réelle opportunité puisqu'il dispose d'un réseau de prescripteurs (OT, prestataires accompagnés par le Syndicat mixte du Parc mais aussi le CRT et les Départements) qui peuvent être des ambassadeurs du positionnement du Parc.

La presse et les outils numériques (sites et blogs) ne doivent pas être oubliés car ils bénéficient d'une audience importante.

Il conviendra de leur fournir des outils adaptés et facilement appropriables pour qu'ils diffusent le positionnement du Parc.

Poursuite de l'étude

Les questionnaires adressés aux communes du Parc révèlent une attente en termes d'image. Ces attentes pourraient être transmises au cabinet pour qu'il en tienne compte lors de la deuxième phase de cette étude, c'est-à-dire lors de l'élaboration du plan de communication touristique détaillé sur 3 ans et du kit de communication.



Il vous est proposé de valider cette première phase et de poursuivre cette étude pour apporter des outils concrets aux différents partenaires du Syndicat mixte du Parc (offices de tourisme, communes, prestataires touristiques) mais aussi aux organismes de presse et de promotion.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-184_2016_001-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN

187,2016,005 Qualification des offres APN

RAPPORT

Le Bureau du syndicat mixte du Parc a délibéré le 10 juin dernier en faveur d'un soutien au projet de **Pôle de pleine nature Volcan du Cantal à l'AAP Massif central 2016**. Ce projet est porté par l'Office intercommunautaire des Pays de Saint Flour sur les périmètres des stations de pleine nature régionales Volcan Nouveau monde (CC Pays de Murat + syndicat mixte du Puy Mary) et Pays de St Flour (CC du pays de St Flour-Margeride, CC du pays de Pierrefort-Neuvéglise, CC de la Planèze, S. mixte de Garabit-Grandval). A ces partenaires a été associée la SAEM du Lioran, chargée de la gestion de l'activité ski alpin. Le syndicat mixte du PNRVA est partenaire associé de ce projet.

Le dernier Comité de pilotage qui s'est tenu le 8 septembre 2016 et auquel ont assisté Nicole Vigues et Eve Alcaide, a souhaité que ce périmètre intègre plus la Communauté de communes du Cézallier afin d'anticiper la fusion territoriale à venir en 2017 avec la CC du pays de Murat favorisant ainsi une continuité territoriale ainsi qu'une mise en réseau avec le Pôle.

En effet, le Cézallier est directement relié au Pôle par le massif de la Pinatelle et est reconnu comme un espace d'itinérance. La volonté de la future intercommunalité est d'accompagner cette filière dans son projet de territoire.

Il est rappelé que ce territoire avait été déjà fléché dans la candidature 2015 à l'appel à projets Pôle de pleine nature Massif Central porté par le pays de Murat et le Grand Site du Puy Mary en collaboration avec le syndicat mixte du PNRVA.

>>> Il vous est donc proposé :

- > de soutenir cette candidature à l'appel à projets « Pôles de pleine nature » et d'approuver l'ajustement du périmètre du Pôle de pleine nature Volcan cantalien
- > d'attester de l'engagement partenarial du syndicat mixte du PNRVA vis à vis de ce projet et de sa stratégie,
- > d'attester de la complémentarité de la démarche avec le programme Leader Volcans d'Auvergne
- > d'attester de la cohérence avec la Charte 2013-2025 du territoire classé PNR

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-187_2016_005-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-187_2016_005-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN

187,2016,006 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

Plusieurs manifestations sont candidates à la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

➤➤➤ La Ronde des Lacs

Organisateur : Association Sommets et Lacs VTT

Secteur concerné : sud Chaîne des Puys

20^e édition en 2017- 1^{er} week end de septembre

Format de la manifestation 2016 :

Randonnée VTT sportive avec 3 parcours 25, 50 et 75 km

Nombre de participants : 1000 à 1500 participants maximum

➤➤➤ Points forts:

- ✓ Utilisation de ballage éphémère : panonceaux réutilisables, fléchage au sol avec de la bombe de craie
- ✓ Ballage réalisé la veille des épreuves en VTT uniquement
- ✓ Pas d'accompagnement motorisé
- ✓ Des informations sur les possibilités de covoiturage sont accessibles sur le site internet
- ✓ Réduction des emballages grâce au service de produits régionaux découpés sur place exclusivement.
- ✓ Utilisation de vaisselle recyclable et sensibilisation des participants à l'utilisation de gourde ou de camelbak
- ✓ Approvisionnement en eau par des jerricans de 20 litres
- ✓ Reversement de 0,50€/ participant à l'association « les petits courageux » depuis 2 ans et recours à l'ESAT de Clermont-Ferrand pour la mise sous plis des envois postaux
- ✓ Gestion raisonnée des imprimés mis à disposition plutôt que distribués systématiquement. Plus de communication par email et site internet => réduction de 20% des documents papier
- ✓ Impression Imprim/vert, sur papier recyclé

Depuis le 1^{er} engagement dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc », l'association a fortement accentué sa communication par emails et multiplié par 4 les pré-inscriptions en ligne.

L'association Sommets et Lacs VTT s'est engagée de façon exemplaire dans la démarche Manifestation partenaire du Parc depuis 3 ans.

➤➤➤ Il vous est proposé d'attribuer à la Ronde des Lacs organisée par l'association Sommets et Lacs VTT, la mention « Manifestation partenaire du Parc » pour 3 ans et ce à compter de l'édition 2017

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-187_2016_006-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

➤➤➤ Trail de Vulcain

Organisateur : Association des Coureurs de Fond d'Auvergne (ACFA)

Secteur concerné : Chaîne de Puys

Edition en 2017 : 4 et 5 mars

Format de la manifestation 2017 : Trail hivernal 4 courses :

- **Ultra volcanique :** 73 km / 2520 m D+
- **Marathon volcanique :** 47 km/ 1670m D+
- **La Volvic Sources et Volcans :** 22 km/ 760m D+
- **La Volvic nature :** 13 km/ 450 m D+
- **Le Trailou,** course enfant

Nombre de participants : 2200 maximum (10% en moy/an ne prenant pas le départ)

➤➤➤ Points forts:

- ✓ Utilisation de balisage éphémère
- ✓ Débalisage derrière le dernier concurrent et vérification par des patrouilleurs pour enlever ce qui reste dans la semaine suivant l'épreuve
- ✓ Pas d'accompagnement motorisé
- ✓ Le règlement de course inclut des modalités de disqualification en cas de non respect de l'environnement (jet de déchets, course hors chemin) et un paragraphe de sensibilisation au territoire PNR et à la démarche Manifestation partenaire du Parc
- ✓ L'organisation prend en charge le tri des déchets avec un partenariat de la commune de Volvic qui met à disposition des containers supplémentaires
- ✓ Le traiteur ne travaille qu'avec des artisans et produits locaux
- ✓ Chaque coureur doit être muni d'une éco tasse
- ✓ Utilisation de l'eau du robinet en dehors des ravitaillements (bouteilles de 1,5 l, partenariat avec les eaux de Volvic)
- ✓ L'ACFA participe à des chantiers de restauration de sentiers avec le Syndicat mixte du Parc
- ✓ Les inscriptions se font **exclusivement** en ligne

➤➤➤ Pistes de progrès:

L'ACFA engage le Trail de Vulcain pour la 2^{ème} fois dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

Il reste cependant des points à améliorer :

- Communiquer sur les possibilités de covoiturage ou de transports en commun sur le site internet en mettant le lien vers des plateformes telles que www.auvergne-mobilite.fr, www.covoiturageauvergne.net, <https://www.blablacar.fr>
- Veiller à réduire l'impact environnemental des documents imprimés : réduction de la quantité imprimée en privilégiant la communication web, recourir à une impression Imprim'vert, imprimer sur du papier recyclé ...
- Valoriser le partenariat avec le Parc en affichant le logo « Manifestation partenaire du Parc » sur le site web ainsi que sur les documents imprimés

➤➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » au Trail de Vulcain organisé par l'ACFA sous réserve de l'engagement de l'association à traiter les pistes de progrès identifiées sous 3 ans et ce à compter de l'édition 2017.**

➤➤➤ **Roc du Diable/ Montagne Percée**

Organisateur : Arverne Outdoor

Secteur concerné : Chaîne de Puys

Edition en 2016 : Roc du Diable : 12 et 13 novembre/ Montagne Percée : 8 janvier 2016

Format des manifestations 2016 :

- Roc du Diable
- La Nuit du Diable- 18 km / 550m D+ et 7 km -Départ à 19h
- Roc 13 km/ 450m D+
- Roc 26 Km/ 1050m D+
- Le Challenge Arverne : hommes : Nuit du Diable + Roc 26/ femmes : Nuit du Diable + Roc 26
- Et le Diablotin, course enfant

- Montagne Percée : course nature de nuit en contre la montre individuel. 7,8 km / 480m D+

Nombre de participants : Roc du Diable : 1300 maximum/ Montagne Percée : 200

➤➤➤ **Points forts:**

- ✓ Utilisation de balisage éphémère : tresse, panonceaux et plâtre
- ✓ Balisage la veille et débalisage derrière le dernier concurrent
- ✓ Organisation de bus pour amener les coureurs au point de départ des épreuves
- ✓ Utilisation de vaisselle biodégradable et proposition d'éco-tasses
- ✓ Travail avec une AMAP pour les produits proposés
- ✓ Recours à l'eau de la ville (pas de bouteilles en plastique)
- ✓ Briefing des coureurs pour expliquer la démarche engagée
- ✓ Dons de jouets d'occasion au secours catholique
- ✓ Les inscriptions se font **exclusivement** en ligne

➤➤➤ **Pistes de progrès:**

Arverne Outdoor engage le Roc du Diable pour la 2nde fois et la Montagne Percée pour la 1^{ere} fois dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

Il reste des points à améliorer :

- Communiquer sur les possibilités de covoiturage ou de transports en commun sur le site internet en mettant le lien vers des plateformes telles que www.auvergne-mobilite.fr, www.covoiturageauvergne.net, <https://www.biablaclar.fr>
- Veiller à réduire l'impact environnemental des documents imprimés : réduction de la quantité imprimée en privilégiant la communication web, recourir à une impression imprim'vert, imprimer sur du papier recyclé ...
- Valoriser le partenariat avec le Parc en affichant le logo « Manifestation partenaire du Parc » sur le site web ainsi que sur les documents imprimés
- Communiquer sur la démarche engagée sur les outils de communication, le site web en particulier : introduction de critères disqualifiant en cas de non respect de l'environnement, informations sur les actions mises en place pour réduire l'impact de la manifestation, sensibilisation au territoire classé PNR ...

➤➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » au Roc du Diable, à compter de l'édition 2016, et à la Montagne Percée, à compter de l'édition 2017, organisées par Arverne Outdoor sous réserve de l'engagement de l'association à traiter les pistes de progrès identifiées sous 3 ans.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS*) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

300 - CHARTE & PROGRAMME D'ACTIONS DU SMPNRVA

300,2016,003 Renouvellement de la convention cadre triennale avec Clermont-Communauté et à terme la communauté urbaine de Clermont-Ferrand

RAPPORT

La présente convention a pour objet de structurer la collaboration entre Clermont Communauté puis avec la communauté urbaine de Clermont-Ferrand, dès le changement de statut, et le Syndicat mixte du Parc pour la période 2017-2019.

Ce partenariat entre les deux signataires s'inscrit dans la continuité des précédentes négociées dès juin 2011 et concrétise l'adhésion de Clermont Communauté au Syndicat mixte du Parc au titre du collége des agglomérations-porte.

Ce partenariat vise à affirmer et faire reconnaître les liens et échanges réciproques entre les habitants de la communauté d'agglomération clermontoise et les habitants du territoire de la chaîne des Puys au sens large.

La présente convention est une convention dite « cadre » qui fixe les enjeux et principaux axes de travail communs.

La déclinaison d'actions concrètes et leur mise en œuvre feront, comme à l'accoutumée, l'objet d'un avenant à la présente convention rédigé de manière annuelle entre Clermont Communauté et le Syndicat mixte du Parc, pour un montant global de 60 000€ par avenant.

Elle s'organise autour de deux axes essentiels :

- *Préservation des espaces naturels : cohabitation des différents usages et maîtrise de la fréquentation.*

Seront menées des actions dans les secteurs suivants :

- le suivi et l'accompagnement des manifestations sportives et culturelles
- la gestion des dépôts sauvages
- la veille de terrain effectuée par les Gardes Nature

- *Attractivité du territoire : renforcer la lisibilité urbaine du territoire métropolitain en lien avec la préservation et la mise en valeur des sites naturels emblématiques*

Seront menées des actions dans les secteurs suivants :

- **L'éducation au développement durable « Echanges Ville-campagne »**
- **La valorisation des patrimoines du territoire du Parc des Volcans** à l'espace d'exposition du futur office de tourisme communautaire, situé place de la Victoire à certaines périodes de l'année avec une programmation d'événementiels culturels en accompagnement.
- **Les événementiels en lien avec la relation Homme-Nature** dans le cadre des célébrations des 50 ans des Parcs Naturels Régionaux, des 40 ans du PNRVA, de la thématique « Effervescence » mise en place par la Ville de Clermont-Ferrand ou de la candidature pour la capitale de la culture.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- l'appui à la transition énergétique par la mobilité durable
- la préfiguration d'un partenariat dans le cadre du dispositif « territoire à énergie positive - TEPOS »

➔ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention officialisant ce partenariat très constructif.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec Clermont-Communauté et à terme la communauté urbaine de Clermont-Ferrand.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

301 - COMMUNICATION

301,2016,001 Participation financière à la réalisation en 2016-2017 d'un documentaire sur le PNRVA par Laurent Charbonnier

RAPPORT

Pour la création de films sur les parcs naturels régionaux (PNR) en vue du 50^e anniversaire des Parcs, la Fédération des Parcs est en relation notamment avec le réalisateur Laurent Charbonnier (réalisateur de nombreux documentaires naturalistes pour la télé (Arte, France 3, France 2...) et collaborateur de longs métrages (films de Jean Perrin notamment) et un producteur, MC4 productions.

C'est ainsi qu'au printemps dernier, le Syndicat mixte du Parc a été sollicité pour participer à la réalisation du film de Laurent Charbonnier consacré au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il s'agit d'un document de création, d'une durée de 52 minutes qui repose sur les principes suivants :

- > présentation d'une journée passée dans le Parc des Volcans d'Auvergne, avec :
 - . le milan royal, comme espèce emblématique et fil conducteur et lien entre les séquences
 - . l'eau (lacs et rivières) comme thématique fortement présente sur le territoire.
- > mise en scène sur le terrain d'acteurs (dialogues entre deux acteurs passionnés du territoire) pour dévoiler leur vision des lieux et faire découvrir le Parc et ses missions (patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel..., gestion des espaces et des activités...)
- > évocation de l'histoire du Parc via éventuellement des images d'archives et des personnes qui ont participé à la création du Parc.
- > situation du Parc, de ses contours et de ses reliefs à l'aide d'une carte et d'images aériennes filmées par drone (évoquant le survol du milan royal) pour découvrir les paysages du Parc.

Le choix des personnes interviewées, des sites et la préparation du séquencier ont débuté en mai dernier (l'équipe du Syndicat mixte du Parc ayant été sollicitée pour y contribuer activement). Le tournage est prévu sur une dizaine de jours au printemps 2017 pour une livraison du film en septembre 2017 et une diffusion sur la chaîne Ushuaia TV.

La SARL MC4 propose au Syndicat mixte du Parc de participer financièrement à la préparation de ce film, à hauteur de 5 000 euros (soit 1 tiers du budget, le reste étant financé par la chaîne Ushuaia TV qui diffusera le film et des subventions). Cela nous permettrait :

>de disposer du film pour toute utilisation non-commerciale à son usage propre y compris Internet (exclusivement sous forme d'extraits) , ou à celui des organismes sans but lucratif suivants : établissements publics, administrations, établissements d'enseignement, organismes dans le cadre d'opérations d'éducation à l'image ou de formation des droits d'exploitation non exclusifs et non commerciaux sur l'œuvre. Le film pourra être proposé dans des **cinémas du territoire du Parc sous réserve que l'entrée soit gratuite.**

- > **d'utiliser tout ou partie du film pour toute utilisation non commerciale** à l'exclusion de toutes ventes à des chaînes de télévision (seuls des extraits de 3 minutes peuvent être cédés gratuitement pour la télévision) ou en DVD.
- > **de disposer des rushes du film** en vue de réaliser, à ses frais, des montages personnalisés sans pour autant les commercialiser.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

En termes de valorisations possibles du film et de ses rushs, il pourrait être envisagé une diffusion :

- > sur des supports de communication gérés par le Syndicat mixte du Parc à destination des visiteurs ; à ce sujet, une dépense de 6 000 euros TTC était inscrite au budget 2016 pour la production d'un film court à destination de ce public, en plus d'un financement Leader (environ un tiers). Ce budget pourrait donc être utilisé pour financer l'ensemble du documentaire.
- > dans les communes du Parc (cinémas, salles communales, médiathèques...)
- > dans les agglomérations portées (agglomérations clermontoise et riomoise)
- > à l'occasion de prochains événementiels (par exemple dans le cadre des Bistrots d'automne du Parc pour les 40 ans du Parc des Volcans d'Auvergne en octobre 2017)
- > dans les maisons du Parc (Montlosier, Murat)

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > d'approuver cette participation financière de 5 000 euros
- > d'autoriser le Président à signer la convention matérialisant cette participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les engagements réciproques de la SARL MC4.
- > de valider les différents usages que le syndicat mixte pourra faire de ce film en tout ou partie

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la convention matérialisant cette participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les engagements réciproques de la SARL MC4.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS*) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

304 - STRATEGIE MARQUE PARC

304,2016,007 Convention d'utilisation de la marque et cotisation

RAPPORT

Le lancement officiel de la nouvelle marque Valeurs Parc a eu lieu à Paris le 2 juin. Cependant, certains points concernant la contractualisation et le contrôle de la marque restent à définir. En effet, la Convention d'utilisation cadre, qui constituera le document contractuel entre le Parc et le bénéficiaire, n'est pas encore totalement finalisée car il reste à préciser et à compléter des critères sectoriels en lien avec des tests menés par les Parcs volontaires. De plus, dans le cadre de l'harmonisation au niveau national des cotisations, le montant ainsi que le système de redevance de la nouvelle marque ne sont pas encore validés.

Sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, 5 audits d'attribution ou de renouvellement de la marque Parc ont été réalisés au printemps 2016 (renouvellement : Association les Pailhats, Avèze, Yves OSSWALD – attribution : EARL La Ferme des Combes, GAEC du Verseau). Dans l'attente des consignes d'harmonisation de la marque au niveau national, il a été proposé aux bénéficiaires de signer la Convention d'utilisation pour une durée d'un an au lieu de trois. Dans le même sens, une cotisation de 50 euros (correspondant proportionnellement à la durée de l'engagement) sera demandée. A la fin de cet engagement d'un an, il sera proposé à ces cinq structures de leur présenter le référentiel actualisé et d'envisager la signature de la Convention d'utilisation de la nouvelle marque « Valeurs Parc » sans repasser d'audit.

De même, pour les prestataires marqués dont la Convention d'utilisation sera encore en vigueur au moment de l'application nationale de la nouvelle marque, un avenant sera proposé afin qu'ils puissent utiliser la nouvelle marque sans repasser d'audit, et ce jusqu'au terme de leur engagement.

Pour ceux dont l'engagement arrivera à terme à cette période, un nouvel audit leur sera proposé suivant le nouveau référentiel en cours d'élaboration au niveau national.

>>> Il vous est proposé :

- > **D'autoriser la signature d'une Convention d'utilisation d'un an et le règlement d'une cotisation de 50 euros pour un an pour les cinq structures ayant été auditées au printemps 2016.**
- > **De rajouter un avenant aux Conventions d'utilisation des prestataires déjà engagés leur permettant d'utiliser la nouvelle marque au moment de son application au niveau national et ce jusqu'à la fin de leur engagement.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-304_2016_007-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

400 - BATIMENTS & EXTERIEURS

400,2016,003 Construction d'un garage et aménagement du stationnement sur le site de Montlosier : avenant au marché

RAPPORT

Au cours des réunions du 8 avril 2016 et du 10/06/2016, le Bureau du Parc a autorisé le Président signer divers avenants avec les entreprises concernés par les lots 1, 2, 4, 5 et 6.

Aujourd'hui, un nouvel avenant (négatif) est nécessaire pour constater une moins-value sur le lot 5 : Menuiseries extérieures et portes de garage.

En effet, suite à la pose du bardage sur le transformateur, il est apparu préférable, pour des raisons pratiques, de ne pas faire réaliser les 2 contre portes bois prévues initialement pour l'habillage des portes aciers existantes du transformateur ERDF.

Cette modification entraîne une moins-value de 1 900 €HT (soit 9,15 % du montant initial de ce lot) et nécessite de signer un avenant négatif avec l'entreprise DE SOUSA.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant 2 relatif au lot 5 du marché avec l'entreprise Menuiserie DE SOUSA Basile.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant 2 relatif au lot 5 du marché avec l'entreprise Menuiserie DE SOUSA Basile.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS*) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,020 Poste de chargé de mission « eau et agriculture ».

RAPPORT

Le territoire du Parc des Volcans a une grande responsabilité dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques selon le principe de la solidarité amont-aval. C'est pourquoi la charte 2013-2025 du Parc des Volcans identifie l'eau comme un des dix enjeux majeurs de son territoire et engage l'ensemble des partenaires à trouver les moyens d'en assurer une gestion durable.

Afin d'assurer les engagements pris par le SMPNRVA pour :

- l'animation agro-environnementale du Contrat Territorial des lacs de la tête du bassin de la Couze Pavin (0,4 ETP),
- l'animation générale du Contrat territorial « Sources de la Dordogne / Sancy / Artense » (0,5 ETP),
- la coordination du Projet Agri-Environnemental et Climatique de l'Artense (sous réserve de son approbation et financement) (0,3 ETP),

Il a été convenu avec les financeurs de ces actions (Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme et collectivités territoriales concernées pour le restant sur le bassin versant « Tarentaine/Dordogne ») l'embauche d'une personne affectée à ces missions constituant un surplus de travail inabsorbable par l'équipe permanente (et la création d'un poste étant subordonnée à son financement à 100% hors contribution statutaire). Le coût du poste pour l'année 2017 est estimé à 32 500 € dont le plan de financement s'établit ainsi :

	Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Régional	Conseil Département al Puy de Dôme	FEADER	Entente Intercommu nalesDordo gne Sancy Artense	Total salaires et charges
Contrat territorial des Lacs - Animation agro-environnementale (0,4 ETP)	7 800 € (taux : 80%)		3 250 € (taux : 25%)	1 950 € (taux : 15%)			13 000 €
Contrat territorial Dordogne Sancy Artense (0,3 ETP)		6 825 € (taux : 70%)		975 € (taux : 10%)		1 950 € (taux : 20%)	9 750 €
Animation contractualisation MAEC « Artense » (0,3 ETP)		4 875 € (taux : 50%)			4 875 € (taux : 50%)		9 750 €
Montant de la participation	7 800 €	11 700 €	3 250 €	2 925 €			32 500 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-401_2016_020-DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce Chargé de mission « eau et agriculture » travaille en coordination directe avec la Chargée de mission « eau » du Parc et sera placée sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « gestion d'espaces et ressources naturels ».

Afin de fidéliser la personne recrutée en Contrat à Durée Déterminée dans ce poste,

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser la création d'un contrat à durée déterminée de Chargé de mission « eau et agriculture » d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2016 sur la base de l'Indice Brut 430 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,021 Poste de chargée de mission eau et milieux aquatiques 2017 -
Demande de subventions à l'agence de l'eau Loire Bretagne et Adour
Garonne

RAPPORT

Préserver les ressources naturelles et plus particulièrement l'eau est un des enjeux fondamentaux de la charte du Parc des Volcans. Cela se traduit par un poste de chargée de mission eau au sein de l'équipe du Parc.

Pour l'année 2017, le financement du poste pourrait être assuré de la façon suivante :

- Une partie de ce poste sera consacrée à la coordination générale du « contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin » (0.5 ETP, financé à 60 %) ;
- L'autre partie sera dédiée au territoire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'animation du contrat Dordogne Sancy Artense (0,2 ETP financé à 70%) et du contrat pluriannuel pour la préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité (0,1 ETP, financé à 60%) ;
- Contribution statutaire du SMPNRVA pour les contreparties financées par les Agences de l'Eau.

Le coût du poste pour l'année 2017 est estimé à 40 000 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne	12 000 €
- Agence de l'Eau Adour-Garonne	8 000 €
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	20 000 €

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'Eau et d'affecter le personnel nécessaire pour assumer les missions « eau » du SMPNRVA.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'Eau et d'affecter le personnel nécessaire pour assumer les missions « eau » du SMPNRVA.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-401_2016_021-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS*) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

504,2016,008 Achat et vente de produits d'artisans-créateurs locaux

RAPPORT

Nous avons à la vente des articles en grès et porcelaine réalisés par Florence Marotel de l'Atelier « Salamandre Poterie » à Aydat.

De **nouvelles créations** sont disponibles et nous souhaiterions les rajouter dans notre vitrine :

► Céramiques :

- **petit modèle** : Prix de vente public TTC : 10 €

- **moyen modèle** : Prix de vente public TTC : 12 €

- **grand modèle** : Prix de vente public TTC : 15 €

► Objets déco :

- **petit modèle** : Prix de vente public TTC : 6 €

- **grand modèle** : Prix de vente public TTC : 20 €

Une remise de 10 % à 20 % selon les modèles nous sera accordée

Il en est de même pour la créatrice Karine Martin, dans son atelier « Marchand de cailloux » situé à Pontgibaud, qui a réalisé de **nouveaux objets en lave émaillée** :

► **petit modèle** : Prix de vente public TTC : 8 €

► **moyen modèle** : Prix de vente public TTC : 12 €

► **grand modèle** : Prix de vente public TTC : 20 €

Une remise de 25 % nous sera accordée

➡➡ Il vous est proposé de mettre en vente ces nouveaux articles dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-504_2016_008-
DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montfosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

504,2016,009 Réalisation d'une nouvelle collection de posters sur les 5 régions naturelles : diffusion et commercialisation - Retrait des stocks de l'ancienne collection

RAPPORT

Nous avons réalisé une **nouvelle collection de posters** représentant **nos cinq régions naturelles : Monts Dômes, Monts dore, Artense, Cézallier et monts du cantal.**

Nous avons misé sur l'**esthétique** : format 40 x 80 cm - photo panoramique soulignée par un bandeau gris laissant apparaître en filaire le nom de la région naturelle et le logo du Parc sur fond blanc. Le copyright du photographe et la légende sont discrètement indiqués sur le bas côté de la photo.

Auteur des clichés :

Artense : Antony Porte

Cantal : Geoffroy SUDRE

Cézallier, Monts Dômes, Monts Dore : ElyasSaens

Coût de l'opération :

Conception graphique	5 x 100 €	550 €
Réalisation des photos et Droits de reproduction	5 x 450 €	2 250 €
Impression : 3 500 exemplaires	▶ 1 500 expour la vente ▶ 2 000 exofferts à nos partenaires (offices de tourisme, mairies, prestataires privés...)	900 €
	Coût total	4 700 €

Le **prix public** pourrait être fixé à **6 € l'unité** pour les 1 500 exemplaires réservés à la vente.

Par ailleurs, il vous est demandé de **retirer du stock l'ancienne collection devenue obsolète**. Elle sera offerte aux scolaires en visite à la Maison du Parc.

- Il vous est proposé :
- de valider le prix de vente public de la nouvelle collection de posters à 6 € l'unité
 - d'autoriser le Président à offrir ces posters à nos partenaires (offices de tourisme, mairies, prestataires privés...)
 - de retirer du stock l'ancienne collection de posters.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Le Bureau autorise le Président à offrir ces posters à nos partenaires.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS^o) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

504,2016,010 Achat et vente du guide de randonnées «Massif du Sancy» - Editions CHAMINA

RAPPORT

Les Editions CHAMINA propose dans sa collection « Les incontournables » un **nouveau guide de randonnée sur le Massif du Sancy**.

Les randonnées sont situées entre le lac Servières au nord, Saint-Nectaire à l'est, Picherande au sud et La Tour-d'Auvergne pour la partie ouest.

Une alternance de paysages d'estives, volcans, vallées, lacs et cascades s'ouvrent au fil de 20 itinéraires de 1h45 à 5h30 pour une pratique familiale et sportive.

Prix de vente public : 10 € TTC sur lequel une remise de 40 % nous est accordée.

- **Il vous est proposé de mettre en vente ce nouveau guide de randonnées dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 septembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni le 30 septembre 2016 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix + 1 Pouvoir DELCROS°) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A,2016,001 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anglards-de-Salers

RAPPORT

La commune d'Anglards-de-Salers a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 20 mai 2016 par délibération du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le SMPNRVA, en tant que Personne Publique Associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le SMPNRVA a reçu le projet de PLU arrêté le 4 juillet 2016 et a procédé à son examen.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier Ministre. **La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du PNRVA pour une durée de douze ans.**

Par délibération, le Conseil Municipal de la commune d'Anglards-de-Salers a approuvé la Charte 2013>2025 du PNRVA et adhéré au Syndicat Mixte, concrétisant l'adhésion de la Commune au périmètre réglementaire de PNR.

Le projet de PLU de la commune d'Anglards-de-Salers repose sur quatre orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

- > préserver, mettre en valeur les qualités paysagères, naturelles, environnementales du territoire.
- > conforter l'élan démographique : maintenir les populations en place, poursuivre l'accueil de nouveaux habitants.
- > conforter, développer les activités économiques.
- > préserver, améliorer, aménager le cadre de vie.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du PNRVA. Le Bureau du SMPNRVA décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Anglards-de-Salers.

>>> Il est proposé au Bureau de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Anglards-de-Salers.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 30 septembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160930-A_2016_001-DE
Date de télétransmission : 13/10/2016
Date de réception préfecture : 13/10/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le